

# Secrétariat au développement des régions

Rapport  
annuel  
1997-1998

Le texte de cette publication a été rédigé par le  
Secrétariat au développement des régions.

Note: Dans cette publication, le générique  
masculin est utilisé sans aucune discrimination  
et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par  
Les Publications du Québec  
1500-D, rue Jean-Talon Nord  
Sainte-Foy (Québec)  
G1N 2E5

Dépôt légal — 1999  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-551-18102-X  
ISSN 1204-0827

© Gouvernement du Québec, 1999

Tous droits réservés pour tous pays.  
La reproduction par quelque procédé que ce soit  
et la traduction, même partielle, sont interdites  
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du Secrétariat au développement des régions pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1998.

Ce rapport décrit les diverses activités et les principales réalisations du Secrétariat au cours de cette période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Régions

Jean-Pierre Jolivet

Monsieur Jean-Pierre Jolivet  
Ministre des Régions

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel des activités du Secrétariat au développement des régions pour l'année financière 1997-1998.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre des Régions,

Monique L. Bégin

## Table des matières

<b>1. Le Secrétariat au développement des régions</b>	<b>9</b>
1.1 Loi constitutive	9
1.2 Rôle et mission	9
1.3 Structure administrative et organisation	9
1.4 Effectif	10
1.5 Structure budgétaire 1997-1998	10
<b>2. Les responsabilités et les activités des entités administratives du Secrétariat</b>	<b>13</b>
2.1 Le Secrétariat de la sous-ministre associée	13
2.2 La Direction des politiques et ententes gouvernementales	13
2.3 La Direction des opérations et des services	14
2.4 Les secrétariats en région	15
<b>3. Les partenaires régionaux</b>	<b>17</b>
3.1 La Table Québec-régions	17
3.2 Les conseils régionaux de développement	17
3.3 La Conférence administrative régionale	18
3.4 Les fonds régionaux de solidarité	18
<b>4. Les partenaires locaux</b>	<b>19</b>
4.1 Les centres locaux de développement	19
<b>5. La stratégie de développement local et régional</b>	<b>21</b>
5.1 L'adoption et la mise en œuvre de la <i>Politique de soutien au développement local et régional</i>	21
5.2 La planification stratégique	21
5.3 Les ententes cadres	21
5.4 Les ententes spécifiques	21
<b>6. Les outils financiers de développement régional</b>	<b>25</b>
6.1 Les fonds gérés en partenariat avec le conseil régional de développement	25
6.1.1 Le Fonds d'interventions régionales	25
6.1.2 Le Fonds d'aide aux entreprises	25
6.1.3 La Mesure de développement communautaire	25
6.1.4 La Mesure d'économie sociale	25
6.2 Les fonds gérés en partenariat avec d'autres organismes	25
6.2.1 Les fonds d'investissement locaux	21
6.2.2 Les fonds régionaux de solidarité	21
6.3 Les fonds gérés par le Secrétariat	26
6.3.1 Le Fonds conjoncturel de développement	26
6.3.2 Les Mesures de soutien aux milieux ruraux	26
<b>7. Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration</b>	<b>27</b>
7.1 Création d'un comité permanent	27
7.2 Élaboration de la politique linguistique	27
<b>8. Les régions en bref</b>	<b>29</b>
8.1 Bas-Saint-Laurent (01)	30
8.2 Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	30
8.3 Québec (03)	30
8.4 Mauricie (04)	31
8.5 Estrie (05)	31
8.6 Outaouais (07)	31
8.7 Abitibi-Témiscamingue (08)	32
8.8 Côte-Nord (09)	32
8.9 Nord-du-Québec (10)	32
8.10 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	33
8.11 Chaudière-Appalaches (12)	33
8.12 Lanaudière (14)	33
8.13 Laurentides (15)	34
8.14 Montérégie (16)	34
8.15 Centre-du-Québec (17)	34
Annexe 1 : Dépenses de fonctionnement des conseils régionaux de développement et des corporations FAE	36
Annexe 2 : Mesure d'économie sociale	37
Annexe 3 : Fonds régionaux de développement : Sommaire des subventions et des garanties de prêt accordées par les conseils régionaux de développement	38
Annexe 4 : Liste des secrétariats régionaux	39
Annexe 5 : Liste des conseils régionaux de développement	41

# 1. Le Secrétariat au développement des régions

## 1.1 Loi constitutive

Créé en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) amendée par la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les affaires régionales (1992, c. 24) adoptée le 22 juin 1992, le Secrétariat au développement des régions était rattaché au ministère du Conseil exécutif jusqu'au 29 janvier 1996. Par la suite, il a été rattaché au ministère des Ressources naturelles sous la responsabilité du ministre d'État des Ressources naturelles et ministre responsable du Développement des régions.

Avec l'adoption de la *Politique de soutien au développement local et régional* en avril 1997 et l'adoption du projet de *Loi sur le ministère des Régions* en décembre 1997, le Secrétariat au développement des régions devient le ministère des Régions à partir du 1<sup>er</sup> avril 1998.

## 1.2 Rôle et mission

Le Secrétariat a pour mandat de coordonner la mise en oeuvre de la politique gouvernementale en matière de développement régional, d'assurer à cette fin l'harmonisation des actions gouvernementales et de conseiller le gouvernement sur les politiques, les stratégies et les programmes ayant une incidence sur le développement des régions du Québec.

Les principales responsabilités du Secrétariat sont les suivantes :

- favoriser la concertation régionale entre les conseils régionaux de développement et les représentants du gouvernement en région;
- coordonner la préparation et le suivi des ententes de développement régional;
- agir à titre d'interlocuteur gouvernemental auprès des instances régionales;

- contribuer à la coordination interministérielle de façon à harmoniser les interventions gouvernementales en matière de développement régional;
- favoriser le développement de stratégies gouvernementales de régionalisation, de déconcentration et de décentralisation;
- assurer la gestion des programmes gouvernementaux de soutien au développement des régions;
- assurer la coordination intergouvernementale relative à la gestion de l'Entente Canada-Québec sur le développement économique et régional;
- assurer un rôle de recherche et de prospective.

## 1.3 Structure administrative et organisation

Le Secrétariat au développement des régions est placé sous la responsabilité administrative de la sous-ministre associée au développement des régions. Il est doté, au 31 mars 1998, d'une structure composée des entités suivantes :

- quinze bureaux régionaux, chacun étant dirigé par un sous-ministre adjoint;
- la Direction des politiques et ententes gouvernementales;
- la Direction des opérations et des services;
- le Secrétariat de la sous-ministre associée.

L'organigramme, présenté en pages centrales, illustre la structure administrative du Secrétariat au développement des régions.

**1.4 Effectif**  
**SECRETARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS**  
**Sommaire de l'effectif au 31 mars 1998**

	PERMANENTS				OCCASIONNELS	
	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Technicien Fonctionnaire Ouvrier	Professionnel	Technicien Fonctionnaire Ouvrier
Bureau de la sous-ministre associée	1	1	2	1	—	1
Direction des opérations et des services	1	1	10	11	—	6
Direction des politiques et ententes gouvernementales	—	2	9	2	—	1
Autres services	—	2	2	—	—	—
<b>Sous-Total</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>—</b>	<b>8</b>
Bas-Saint-Laurent (01)	1	—	3	2	—	—
Saguenay—Lac-St-Jean (02)	1	—	3	2	1	—
Québec (03)	1	—	3	1	—	1
Mauricie (04)	1	—	2	1	—	1
Estrie (05)	1	—	2	1	—	1
Outaouais (07)	1	1	1	2	—	—
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	—	2	2	1	1
Côte-Nord (09)	1	—	2	3	1	—
Nord-du-Québec (10)	1	—	3	—	—	2
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	1	—	3	2	1	1
Chaudière-Appalaches (12)	1	—	1	2	1	—
Lanaudière (14)	1	—	3	2	—	—
Laurentides (15)	1	—	3	2	—	—
Montérégie (16)	1	—	3	1	—	1
Centre-du-Québec (17)	1	—	1	—	—	—
<b>Sous-Total</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>58</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>16</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>119</b>		<b>21</b>	

Nombre de postes autorisés : 135 permanents, 1 occasionnel

Nombre de postes vacants : 16 (les ETC libérés par ces postes vacants ont été utilisés pour l'engagement du personnel occasionnel)

**1.5 Structure budgétaire 1997-1998**

Les budgets du Secrétariat au développement des régions sont présentés dans le Livre des crédits au programme 01 « Développement des régions ».

Ce programme est affecté à la conception, à la planification et à la coordination des politiques visant à assurer le développement des régions et la mise en œuvre de ces politiques et mesures, de concert avec les ministères, les organismes et les sociétés dont l'action a un effet significatif sur le développement des régions. Il vise l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles des diverses régions du Québec par la responsabilisation des populations régionales dans le choix des axes et des priorités de développement et par l'accompagnement de l'État en favorisant notamment l'adaptation et l'harmonisation des politiques et des interventions du gouvernement en ce domaine.

**BUDGET 1997-1998 (Livre des crédits 1997-1998)**  
**PROGRAMME 01 Développement des régions**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME	CRÉDITS
<b>ÉLÉMENT 1 : SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS</b> Cet élément regroupe les frais d'administration du Secrétariat au développement des régions et vise à coordonner et à diriger les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des affaires régionales.	12 556 800 \$
<b>ÉLÉMENT 2 : FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT</b> Le Fonds conjoncturel de développement a pour but de faire face à des situations particulières et exceptionnelles dans les régions du Québec.	4 000 000 \$
<b>ÉLÉMENT 3 : PROVISION POUR AUGMENTER TOUT CRÉDIT POUR LA RÉALISATION DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT</b> Cette provision a pour objectif de permettre un assouplissement de la gestion financière en favorisant des réaménagements budgétaires par des transferts de fonds d'un élément de programme à un programme d'un ministère pour des projets de développement régional. Ces aménagements peuvent également consister à rapatrier des fonds déjà transférés à un ministère pour les redistribuer à un autre ministère maître d'oeuvre dont l'urgence des projets et la capacité de réalisation sont démontrées.	100 000 \$
<b>ÉLÉMENT 4 : ENVELOPPES RÉGIONALES *</b> Les fonds alloués à cet élément de programme permettent principalement, au fur et à mesure que sont conclues de nouvelles ententes cadres, la constitution d'un Fonds régional de développement (FRD) géré par chacun des conseils régionaux de développement en concertation avec le ministre. Le FRD comprend le Fonds d'aide aux entreprises (FAE), le budget de fonctionnement des conseils régionaux de développement et le Fonds d'interventions régionales (FIR). Cet élément de programme comprend aussi certaines mesures provisoires s'appliquant aux régions, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutien à l'entrepreneurship</li> <li>– Soutien aux projets créateurs d'emplois en région (développement communautaire)</li> <li>– Économie sociale</li> <li>– Société de diversification économique de l'Outaouais (SDEO)</li> <li>– Fonds d'investissement Jeunesse– Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine</li> <li>– Provision pour pertes sur interventions financières</li> <li>– Provision pour créances douteuses (crédits permanents)</li> </ul>	90 085 000 \$
<b>ÉLÉMENT 5 : FONDS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Fonds régionaux de solidarité (FRS)</li> <li>– Fonds des conférences socio-économiques (FCSE)</li> <li>– Soutien aux sociétés régionales d'investissement (SRI)</li> <li>– Fonds décentralisé de création d'emplois (FDCE)</li> <li>– Soutien au développement des milieux ruraux</li> </ul>	10 844 600 \$
<b>ÉLÉMENT 6 : SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC</b>	6 787 600 \$
<b>TOTAL</b>	<b>124 374 000 \$</b>
<b>* MOINS :</b> CRÉDITS PERMANENTS Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6) Élément 4	8 693 400 \$
<b>CRÉDITS VOTÉS</b>	<b>115 680 600 \$</b>

## 2. Les responsabilités et les activités des entités administratives du Secrétariat

### 2.1 Le Secrétariat de la sous-ministre associée

Les fonctions assumées en 1997-1998 par le Secrétariat de la sous-ministre associée ont été les suivantes :

- assurer les rapports institutionnels du SDR avec ses différentes clientèles de l'extérieur : requérants, organismes, ministères, institutions publiques, associations et promoteurs;
- voir à la préparation et au suivi des rencontres périodiques des sous-ministres adjoints et des autres comités internes de travail;
- assurer la préparation et le suivi des rencontres de la Table Québec-régions, du comité technique ARQ-SDR, instances formées de représentants de l'Association des régions du Québec et du Secrétariat;
- coordonner la tenue des rencontres du comité de direction du Secrétariat;
- maintenir les relations avec le cabinet du ministre responsable du Développement des régions et les clientèles visées;
- favoriser la coordination des activités de communication, de relations publiques et d'information auprès des clientèles du Secrétariat à l'intérieur de l'appareil gouvernemental ou au sein de la population;
- fournir l'assistance juridique à l'ensemble du Secrétariat, tant au siège social qu'en région.

### 2.2 La Direction des politiques et ententes gouvernementales

Le mandat de cette direction consiste notamment à proposer des politiques et des mesures pour le développement des régions et à procéder à l'analyse des politiques gouvernementales sectorielles dans la mesure où elles ont une incidence sur les régions.

La Direction des politiques et ententes gouvernementales regroupe quatre grands domaines d'intervention : l'élaboration de politiques et la concertation interministérielle, les ententes gouvernementales, la prospective et l'évaluation et, enfin, les relations fédérales et intergouvernementales. On donne ci-après, pour chaque domaine, quelques réalisations de l'année 1997-1998 :

#### *Élaboration de politiques*

- Élaboration de la *Politique de soutien au développement local et régional* visant à simplifier et à rationaliser l'offre de service en matière d'économie et d'emploi, à responsabiliser davantage les instances locales et régionales quant à leur développement et à les associer à la gestion des services ainsi qu'à la définition des priorités et des projets gouvernementaux;
- collaboration à l'élaboration du projet de *Loi sur le ministère des Régions*;
- rôle support à l'implantation des centres locaux de développement (CLD);
- gestion des mesures « Pour développer le Québec rural »;
- coordination des activités régionales de mise en œuvre de la cinquième orientation de la politique gouvernementale en matière de condition féminine portant sur *La place des femmes dans le développement des régions* en vertu d'une entente de collaboration intervenue le 27 mars 1997 entre le Secrétariat à la condition féminine et le Secrétariat au développement des régions; à cet égard, la direction a constitué un réseau des responsables du dossier de la condition féminine des bureaux régionaux du ministère, réseau dont la direction assure la coordination en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine; la répondante du SDR en matière de condition féminine a participé, en octobre 1997, à une mission en France portant sur la parité de représentation dans les instances locales et régionales;
- participation à des comités interministériels, compte tenu de la nature horizontale des interventions et du mandat de concertation du ministère :
  - collaboration à l'élaboration d'un plan d'action du Secrétariat dans le cadre des travaux de la stratégie gouvernementale de développement économique coordonnée par le ministère des Finances;
  - participation à la coordination interministérielle en matière autochtone;

- participation au comité interministériel sur l'intégration des immigrants au marché du travail;
- participation à un groupe de travail sur le travail autonome;
- participation au comité central de suivi des forums régionaux sur le développement social;
- participation au comité interministériel sur l'arrimage des centres locaux de développement (CLD) et des centres locaux d'emploi (CLE) avec les centres de services aux citoyens du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI);
- collaboration à l'élaboration du Plan d'action jeunesse;
- participation au comité de gestion du Programme d'appui à des initiatives en entrepreneurship;
- participation au groupe de travail interministériel sur l'intégration spatiale des données socio-économiques;
- participation au comité interministériel de la Route Verte.

### ***Ententes gouvernementales***

- Coordination interne et interministérielle en vue de l'élaboration et de la signature d'ententes cadres de développement entre le gouvernement et les conseils régionaux de développement dans deux régions du Québec : signature de l'entente cadre Chaudière-Appalaches le 7 mai 1997 et de celle du Nord-du-Québec le 9 septembre 1997 (volet « territoire Kativik » et volet « Radissonie »);
- compilation et examen des ententes spécifiques conclues entre les conseils régionaux de développement et les ministères et organismes gouvernementaux.

### ***Prospective et évaluation***

- Élaboration d'un cadre de travail pour la préparation de la deuxième génération des ententes cadres;
- acquisition, structuration et diffusion de données statistiques et réalisation de documents cartographiques, le tout en soutien aux régions;
- participation au forum des usagers de la géomatique et à l'étude sur l'intégration spatiale des données socio-économiques;
- collaboration au projet *Atlas des régions du Québec* sur Internet avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le réseau de l'ensemble des universités du Québec.

### ***Relations fédérales et intergouvernementales***

- Participation aux comités de gestion des ententes auxiliaires dans le cadre de l'Entente de développement économique régional (EDER) : développement des ressources minières, développement industriel, développement agroalimentaire et développement forestier;
- suivi de différents comités mixtes Canada-Québec;
- suivi de dossiers en matière de développement régional touchant les relations fédérales-provinciales;
- participation à des discussions portant sur une nouvelle entente de développement régional;
- accueil et coordination d'une mission du Chili en mars 1998;
- préparation d'une mission québécoise au Chili en avril 1998;
- préparation des Rencontres mondiales du développement local tenues à Sherbrooke à l'automne 1998;
- préparation d'un cadre de négociation pour la signature d'une entente de coopération entre le Secrétariat au développement des régions et la Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale de France;
- poursuite des relations internationales avec la Tunisie en vue d'une entente de coopération Québec-Tunisie.

### **2.3 La Direction des opérations et des services**

Cette unité appuie les régions dans leur gestion directe reliée aux ententes de développement régional, à l'administration des programmes et aux responsabilités dévolues aux conseils régionaux de développement.

En 1997-1998, les principales responsabilités et réalisations de cette direction ont été les suivantes :

- la planification budgétaire : prévisions budgétaires, engagements financiers, affectation des crédits, suivi des dépenses de programmes;
- le suivi budgétaire des dépenses de fonctionnement du Secrétariat;
- le suivi budgétaire des fonds et des programmes de développement régional;
- la gestion et le suivi du Fonds conjoncturel de développement;
- le suivi des opérations régionales : contrats de collaboration, programmations annuelles;

- le soutien administratif aux régions (la gestion des ressources humaines, matérielles et informatiques);
- les communications et les relations publiques, notamment la coordination des tournées régionales du ministre responsable du Développement des régions et le soutien au ministre pour toute activité publique ou médiatique;
- le suivi des dossiers administratifs de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).

## 2.4 Les secrétariats en région

Le Secrétariat au développement des régions assure dans chaque région, à l'exception de Montréal et Laval, qui relèvent du ministère de la Métropole, une présence administrative auprès des intervenants régionaux. Dans chacune des régions du Québec, sous la responsabilité du Secrétariat au développement des régions, le sous-ministre adjoint est l'interlocuteur gouvernemental désigné auprès du conseil régional de développement en ce qui concerne l'encadrement administratif, l'application des mesures de développement régional et le suivi de la démarche de planification stratégique régionale. Le sous-ministre adjoint assure le suivi de l'entente cadre, favorise l'élaboration et la mise en application d'ententes spécifiques et administre les programmes ou mesures de soutien au développement régional, lesquels sont gérés en concertation avec le conseil régional de développement.

Le sous-ministre adjoint apporte également un soutien administratif au ministre responsable de la région et au secrétaire régional. Il intervient au besoin pour harmoniser l'action des divers intervenants en région. Il assume la présidence de la Conférence administrative régionale (CAR) et coordonne, le cas échéant, les consultations proposées par les ministères et organismes auprès des intervenants régionaux. Il a participé activement à l'organisation et au déroulement des forums régionaux sur le développement social.

Le sous-ministre adjoint est également responsable de la concertation régionale requise des intervenants pour mettre en application les dispositions de la *Politique de soutien au développement local et régional*, plus particulièrement en ce qui concerne la mise sur pied des centres locaux de développement dans chaque MRC.

Enfin, le sous-ministre adjoint coordonne l'administration de certaines mesures de développement régional dont la gestion a été confiée à des partenaires régionaux. Il siège dans chaque région au sein de la corporation du Fonds d'aide aux entreprises et du Fonds régional de solidarité. Il assure également l'ap-

plication de la mesure de soutien au développement de l'économie sociale et participe aux activités des comités mandatés pour sélectionner les projets soumis dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté.

L'action du sous-ministre adjoint est appuyée dans chaque région par une équipe d'environ cinq personnes.

### 3. Les partenaires régionaux

#### 3.1 La Table Québec-régions

En décembre 1995, le gouvernement du Québec annonçait, à la suite d'une recommandation du ministre responsable du Développement des régions, la création d'une instance officielle de concertation entre le gouvernement et les partenaires régionaux : la Table Québec-régions (TQR). Cette instance, reconnue par la Loi sur le ministère des Régions, a pour mandat d'examiner les principes et les orientations de la politique gouvernementale en matière de développement régional, de discuter des propositions gouvernementales en matière de régionalisation, d'examiner les enjeux, les orientations et les propositions à portée stratégique ayant une incidence sur le développement des régions, de tenir les consultations sur l'impact régional des politiques sectorielles et de recommander les pratiques et les stratégies appropriées de mise en œuvre de mesures ou de programmes gouvernementaux. Cette instance est soutenue par les travaux d'un comité technique formé de représentants de l'Association des régions du Québec et du Secrétariat au développement des régions (ARQ-SDR) dont le mandat est d'étudier les projets et dossiers à caractère opérationnel et qui font des recommandations à la TQR.

La Table Québec-régions est formée, d'une part, du ministre responsable du Développement des régions et de représentants du Secrétariat au développement des régions et, d'autre part, du président de chacun des conseils régionaux de développement ou de son mandataire, ainsi que de représentants de l'Association des régions du Québec. Le ministre responsable du Développement des régions en est président. L'ordre du jour des rencontres est établi en concertation avec l'Association des régions du Québec. Le secrétariat des rencontres est assumé par le Secrétariat au développement des régions.

Au cours de la dernière année, la TQR a tenu six rencontres qui ont porté principalement sur différentes consultations sectorielles menées par les ministères en région (Forêt habitée, Politique active du marché du travail, Forums régionaux sur le développement social). D'autres thèmes ont également été discutés, soit les mesures, les contenus et les modalités de mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional* ainsi que le projet de *Loi sur le ministère des Régions*. La Table Québec-régions a également été associée à la consultation menée par le ministre responsable sur les éléments de la *Loi sur le ministère des Régions*.

#### 3.2 Les conseils régionaux de développement

La *Politique de soutien au développement local et régional* et la *Loi sur le ministère des Régions* reconnaissent les conseils régionaux de développement, dans chacune des régions administratives du Québec, comme étant les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional. Les dix-sept régions administratives du Québec sont pourvues d'un conseil régional de développement dûment agréé en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions*.

Organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, les conseils régionaux de développement sont représentatifs des principales forces politiques et socio-économiques de leur région. Ainsi, chaque conseil régional regroupe des représentants des élus municipaux (maire, conseiller et préfet) de la région pour au moins le tiers des membres de son conseil d'administration. Il regroupe également les principaux intervenants régionaux dans tous les secteurs d'activités : le milieu des affaires et les syndicats, le milieu des établissements dispensateurs de services (commissions scolaires, cégeps, universités, régies régionales de santé, organismes culturels) et les divers groupes sociocommunautaires de la région. Enfin, les députés de l'Assemblée nationale de la région peuvent être membres des conseils régionaux de développement.

Les fonctions des conseils régionaux de développement consistent essentiellement à :

- favoriser la concertation entre les partenaires de la région;
- définir la problématique du développement global de leur région et adopter un plan stratégique régional définissant les axes de développement et les priorités régionales;
- négocier et conclure une entente cadre avec le gouvernement dans laquelle les parties conviennent des axes et priorités de développement de la région;
- conclure également avec les ministères et organismes gouvernementaux des ententes spécifiques pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour adapter l'action gouvernementale aux particularités régionales;
- administrer les sommes qui lui sont confiées par le gouvernement pour la réalisation de tout projet de développement régional;

- assurer un suivi et, périodiquement, procéder à une évaluation de ses actions régionales;
- donner des avis et faire des recommandations au gouvernement sur tout ce qui touche le développement de la région.

### **3.3 La Conférence administrative régionale**

La Conférence administrative régionale (CAR) est une table régionale interministérielle présidée par le sous-ministre adjoint de la région dont le mandat principal est d'assurer la cohérence et l'harmonisation de l'action gouvernementale en région.

Les fonctions principales de la CAR peuvent être regroupées sous deux volets distincts :

- soutenir les dynamismes régionaux (accompagnement des régions) dans le cadre de la planification du développement régional (plans stratégiques) et de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des ententes cadres de développement;
- coordonner et harmoniser les activités gouvernementales en région par l'échange d'information et la sensibilisation des membres aux politiques et aux stratégies des ministères et des organismes gouvernementaux et par la production d'analyses et d'avis à soumettre au gouvernement sur différentes questions qui lui sont présentées.

### **3.4 Les fonds régionaux de solidarité**

Le ministre des Finances a annoncé dans le Discours sur le budget 1995–1996 que le gouvernement du Québec s'associait au Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) pour mettre en place seize fonds de capital de risque qui couvriront toutes les régions du Québec.

Les fonds régionaux de solidarité (FRS) ont pour principal objectif d'effectuer des investissements de 50 000 \$ à 500 000 \$ dans des entreprises en démarrage, aux premiers stades de développement, en croissance ou en redressement. Ces entreprises sont implantées principalement dans les secteurs manufacturier ou tertiaire (excluant les services financiers, l'immobilier, le commerce de détail, l'exploration minière et pétrolière). Le FRS apporte également un soutien technique aux entreprises bénéficiaires.

Le gouvernement du Québec assure le soutien et le suivi de la mise en place des FRS. Les intervenants régionaux constituent majoritairement le conseil d'administration de leur FRS. Ils déterminent les priorités régionales et stimulent l'entrepreneuriat régional. Les sous-ministres adjoints au Développement des régions siègent au conseil d'administration.

## 4. Les partenaires locaux

### 4.1 Les centres locaux de développement

La *Politique de soutien au développement local et régional* prévoit dans chacune des MRC la mise en place d'un centre local de développement (CLD) par territoire de MRC ou son équivalent.

Le gouvernement et les municipalités financent conjointement le centre local de développement. Cette contribution financière de même que les mandats et responsabilités du centre local de développement sont précisés dans une entente de gestion conclue avec le ministre responsable de la région et le conseil de la MRC.

Le centre local de développement est une corporation à but non lucratif agréé en vertu de la *Loi sur le ministère des Régions*. Il vise à mobiliser l'ensemble des intervenants locaux dans une démarche commune en vue du développement de l'économie et de l'emploi sur leur territoire. Son territoire d'implantation est la municipalité régionale de comté, ou son équivalent, lorsqu'il n'y a pas de territoire de MRC.

Le CLD constitue une porte d'entrée unique pour assurer les mesures de soutien aux entreprises et aux employeurs par la création d'un guichet multiservices à l'entrepreneuriat.

Le conseil d'administration de chaque centre local de développement doit comprendre notamment des représentants du monde municipal, de la communauté d'affaires, du milieu des travailleurs, y compris les syndicats, ainsi que des milieux agricole, coopératif, communautaire et institutionnel. En sont également membres d'office, mais sans droit de vote, les personnes suivantes : le responsable du CLD, le sous-ministre adjoint de la région concernée et le directeur du centre local d'emploi (CLE). Enfin, le député de l'Assemblée nationale a le droit de participer, sans droit de vote, aux différentes instances.

Chaque centre local de développement a principalement pour mandat :

- de regrouper ou de coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat au moyen d'un guichet multiservices et d'assurer le financement de ces services;
- d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi en tenant compte, notamment du plan stratégique établi par le conseil régional de développement de son territoire ainsi que de l'entente cadre gouvernement-région;
- d'élaborer, en tenant compte des orientations, stratégies et objectifs nationaux et régionaux, une

stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;

- d'agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire;
- d'exécuter, sur autorisation du ministre, tout autre mandat provenant des ministères et organismes du gouvernement concernés par le développement local.

Le processus d'implantation des centres locaux de développement a été lancé en octobre 1997 avec la publication du *Guide d'implantation des centres locaux de développement*. Au 31 mars 1998, 59 centres locaux de développement sont agréés et 55 demandes d'agrément pour autant de centres locaux de développement restaient encore à venir.

## 5. La stratégie de développement local et régional

### 5.1 L'adoption et la mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional*

Le gouvernement s'est engagé dans une démarche globale de réorganisation de ses modes d'intervention dans une perspective de simplification et de rationalisation de ses services. À l'été 1996, un groupe de travail ministériel, présidé par le ministre responsable du Développement des régions, a été formé en vue d'élaborer un cadre de référence sur la déconcentration, la régionalisation et la décentralisation. Le cadre de référence, adopté par le Conseil des ministres le 18 décembre 1996, mandatait le ministre pour élaborer, sur la base des orientations de ce cadre de référence, un Livre blanc sur une politique de soutien au développement local et régional.

La politique prévoit également l'adoption d'un projet de loi visant à préciser les rôles et les responsabilités des principaux intervenants aux paliers local, régional et national dans une perspective à la fois de partage clair des responsabilités et de complémentarité. En ce sens, la *Loi sur le ministère des Régions* a été sanctionnée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1997.

Les principales caractéristiques de cette loi sont les suivantes :

- *Au palier local*, reconnaissance des centres locaux de développement : composition, mandats et reddition de comptes;
- *Au palier régional*, reconnaissance des conseils régionaux de développement : composition, mandats et reddition de comptes, création d'un fonds de développement régional à la disposition des conseils régionaux de développement;
- *Au palier national*, détermination des domaines d'action du ministre des Régions ainsi que ses pouvoirs et responsabilités en matière de développement local et régional, création du ministère des Régions et reconnaissance de la Table Québec-régions.

### 5.2 La planification stratégique

Le plan stratégique de développement, élaboré et adopté par le conseil régional de développement, est à la base de la concertation avec l'État qui conduit à l'adoption d'une entente cadre de développement régional dans chacune des régions. Il permet d'asseoir la démarche d'accompagnement du dynamisme des régions sur la vision partagée de son potentiel de

développement, de dégager une compréhension commune des principaux enjeux du développement et de convenir des axes et des priorités de développement auxquels le gouvernement entend s'associer par la signature d'une entente cadre. Au 31 mars 1998, toutes les régions avaient adopté leur plan stratégique. Toutefois, dans la région du Nord-du-Québec, deux des trois instances constituant le conseil régional ont adopté leur plan stratégique. Dans le cas de la région Centre-du-Québec, créée par décret le 30 juillet 1997, c'est le plan stratégique de la région Mauricie qui est en vigueur jusqu'à son échéance.

### 5.3 Les ententes cadres

Une entente cadre constitue un protocole d'engagement par lequel le gouvernement et le conseil régional de développement définissent et reconnaissent certains ou l'ensemble des axes et des priorités de développement du plan stratégique de développement proposé par la région et auxquels le gouvernement adhère. La durée d'application d'une entente cadre entre le gouvernement et une région est de cinq ans.

En 1997-1998, l'entente cadre de développement de la région Chaudière-Appalaches de même que l'entente cadre de la région Nord-du-Québec (volet « territoire Kativik » et volet « Radissonie ») ont été signées.

### 5.4 Les ententes spécifiques

Une entente spécifique est une convention qui associe un CRD et un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires, pour la mise en œuvre de l'entente cadre ou pour prévoir des mesures en vue d'adapter aux particularités régionales l'action gouvernementale en matière de développement régional.

Au 31 mars 1998, 80 ententes spécifiques ont été négociées et signées entre les conseils régionaux de développement et différents ministères et organismes gouvernementaux.

## **6. Les outils financiers de développement régional**

### **6.1 Les fonds gérés en partenariat avec le conseil régional de développement**

Les fonds régionaux de développement (FRD), gérés par les conseils régionaux de développement en concertation avec le ministre responsable du Développement des régions, représentent une enveloppe variant de 2,4 M \$ à 4 M \$ par année selon les régions. Ces fonds sont répartis de la façon suivante :

- le financement du fonctionnement des conseils régionaux de développement;
- le Fonds d'interventions régionales (FIR);
- le Fonds d'aide aux entreprises (FAE).

#### ***6.1.1 Le Fonds d'interventions régionales***

Le Fonds d'interventions régionales (FIR) est utilisé principalement en fonction des axes et des priorités retenus dans l'entente cadre gouvernement-région; le conseil régional de développement assume la gestion du FIR en concertation avec le ministre responsable du Développement des régions. Le programme s'adresse aux corporations sans but lucratif, aux municipalités et aux coopératives autochtones fournissant des services à la communauté dans les secteurs économique, social, culturel ou des loisirs.

En 1997-1998, les conseils régionaux de développement ont engagé près de 42,9 M \$ en projets de développement issus du Fonds d'interventions régionales. Au total, les régions ont approuvé 746 projets, pour des investissements totaux de 159,6 M \$.

#### ***6.1.2 Le Fonds d'aide aux entreprises***

Le Fonds d'aide aux entreprises (FAE) est géré en région par une corporation régionale relevant du conseil régional de développement et administré en collaboration avec les institutions financières participantes; ce programme s'adresse aux entreprises en démarrage ou en expansion de moins de trois ans; le FAE permet d'émettre des garanties de prêt jusqu'à un montant maximal de 200 000 \$; le taux d'aide maximal varie en fonction du territoire où est réalisé le projet; une modulation est prévue pour les jeunes entrepreneurs de moins de 35 ans.

Le conseil régional de développement détermine annuellement le montant qu'il affecte au Fonds d'aide aux entreprises à partir de l'enveloppe du Fonds régional de développement. Au 31 mars 1998, 221 demandes de financement ont été acceptées, totalisant 17,3 M \$ d'engagements.

### ***6.1.3 La Mesure de développement communautaire***

La Mesure de développement communautaire a été annoncée dans le Discours sur le budget 1996-1997. Cette mesure, gérée par les conseils régionaux de développement, vise à soutenir, par le milieu communautaire et coopératif, la réalisation d'activités contribuant au développement et à l'amélioration de la qualité de vie des milieux économiquement faibles. Il s'agit d'une mesure pour appuyer des projets créateurs d'emplois.

Au cours de l'année financière 1997-1998, 139 projets ont été acceptés dans le cadre de cette mesure. Les aides financières accordées ont totalisé 2,6 M \$, pour des investissements totaux de 4,8 M \$.

### ***6.1.4 La Mesure d'économie sociale***

En 1994-1995, le gouvernement du Québec a réservé une somme de 15 M \$ pour le financement de projets d'économie sociale. Cette mesure est actuellement gérée par les conseils régionaux de développement. Pour l'année 1997-1998, 130 projets ont été acceptés, pour des subventions totalisant 3,9 M \$. Ces projets ont engendré des investissements de 9,2 M \$.

## **6.2 Les fonds gérés en partenariat avec d'autres organismes**

### ***6.2.1 Les fonds d'investissement locaux***

Au cours des dernières années, le Secrétariat a participé à la création de fonds d'investissement locaux (FIL) dans chacune des MRC du Québec. Par cette mesure, le Secrétariat a accordé à chacune des 96 MRC qui désiraient y adhérer un montant variant de 100 000 \$ à 150 000 \$ afin de leur permettre de procéder à la mise en place de fonds d'investissement locaux, selon une modulation qui tient compte de paramètres tels que les indicateurs de richesse et d'activités économiques des MRC.

### ***6.2.2 Les fonds régionaux de solidarité***

En octobre 1995, le gouvernement du Québec a signé avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) un protocole d'entente par lequel ils ont convenu d'agir à titre de partenaires aux fins de la création d'un réseau de seize fonds de solidarité dans chacune des régions du Québec afin de contribuer au maintien et à la création d'emplois, de stimuler l'éco-

nomie du Québec et de favoriser la formation des travailleurs et des travailleuses en matière d'économie.

L'aide gouvernementale de soutien au fonctionnement des fonds régionaux de solidarité (FRS) s'est élevée à 5,2 M \$ pour l'exercice financier 1997-1998.

### **6.3 Les fonds gérés par le Secrétariat**

#### **6.3.1 Le Fonds conjoncturel de développement**

Le Fonds conjoncturel de développement (FCD), sous la responsabilité du ministre responsable du Développement des régions, consiste en une contribution gouvernementale pour répondre à des besoins conjoncturels et pour réagir à des situations particulières et exceptionnelles dans certaines régions. Les projets des corporations sans but lucratif sont admissibles.

Au 31 mars 1998, les budgets engagés dans le FCD s'élevaient à 4,7 M \$ et concernaient 120 projets.

#### **6.3.2 Les Mesures de soutien aux milieux ruraux**

Dans le Discours sur le budget 1996-1997, le ministre des Finances a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur les « Villages prospères » chargé de déterminer les caractéristiques des milieux ruraux qui connaissent du succès dans le développement de leur communauté. Le rapport a été déposé lors du Sommet sur l'économie et l'emploi tenu en octobre 1996.

À la suite du dépôt de ce rapport, le Secrétariat au développement des régions s'est vu confier le mandat d'assurer la coordination des interventions spécifiques au développement des communautés rurales du Québec.

Le ministre responsable du Développement des régions a donc intégré à la *Politique de soutien au développement local et régional* des orientations et des éléments de stratégie prenant en compte les spécificités des communautés rurales.

Un nouveau programme gouvernemental « Pour développer le Québec rural » est mis en œuvre dès 1997. Ainsi, le Secrétariat au développement des régions met à la disposition des intervenants dans le développement des milieux ruraux une enveloppe totale de 6 M \$ pour trois ans consacrée spécifiquement à la problématique du développement rural.

Une somme de 1,2 M \$ appuie les efforts de Solidarité rurale du Québec, un organisme qui obtient ainsi la reconnaissance par le gouvernement du Qué-

bec du rôle d'organisme-conseil sur la problématique de *développement des communautés rurales*.

Une somme de 4,8 M \$ est consacrée à trois opérations particulières, soit l'engagement d'agents ruraux, l'embauche d'étudiants et le support aux initiatives nouvelles de développement.

Enfin, dans le Discours sur le budget 1997-1998, le ministre des Finances a confié au ministre responsable du Développement des régions le mandat de préparer une politique gouvernementale de la ruralité, d'harmoniser et de coordonner les différentes mesures des ministères et organismes gouvernementaux et de définir les services et les moyens à mettre en œuvre pour appuyer le développement des milieux ruraux.

## **7. Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration**

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration a été adoptée le 12 novembre 1996. Cette politique vise à inscrire le français au cœur des préoccupations de l'ensemble des ministères et organismes publics dans le but de renforcer le statut du français, langue officielle du Québec, d'en promouvoir la qualité et d'en répandre l'usage à titre de langue commune de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

La nouvelle politique vise également à redresser la situation et à faire en sorte que l'Administration puisse dorénavant jouer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française en se dotant de pratiques convergentes et conformes à l'esprit de la Charte. Cette politique tient compte notamment du respect des droits de la communauté d'expression anglaise et des communautés autochtones et également des conditions particulières liées à l'établissement des immigrants au Québec.

À cet égard, chaque ministère ou organisme doit adopter une politique linguistique qui s'harmonise avec sa mission et ses caractéristiques propres, dans le respect de l'objectif fondamental de valorisation à la fois de l'emploi et de la qualité du français.

### **7.1 Création d'un comité permanent**

Aux fins de l'élaboration et de l'application de sa politique linguistique, le Secrétariat au développement des régions a créé en octobre 1996 un comité permanent relevant de la sous-ministre associée au Développement des régions.

Sont également membres du comité, notamment le mandataire de l'application de la Charte au Secrétariat, ainsi que les responsables des achats, des communications, de l'informatique et des technologies de l'information.

### **7.2 Élaboration de la politique linguistique**

Le comité permanent a élaboré un projet de politique linguistique et l'a soumis à l'Office de la langue française pour approbation en décembre 1997. Dès réception de l'avis requis par l'Office, le comité procédera à la mise en œuvre de cette politique et veillera à son application.

La politique du Secrétariat fait ressortir le cadre général d'application, les principes généraux ainsi que les éléments reliés à l'affichage, à la langue écrite, à la langue parlée et à la langue de travail.

## 8. Les régions en bref

Au cours de l'exercice financier 1997-1998, les bureaux régionaux du Secrétariat au développement des régions ont eu à réaliser diverses activités liées à leurs responsabilités immédiates ou à l'exécution de différents mandats spéciaux.

Les principales réalisations communes à chacune des régions en 1997-1998 ont été les suivantes :

- coordination des activités courantes liées à la gestion des programmes et des mesures du SDR;
- concertation avec le conseil régional de développement et les autres acteurs régionaux;
- activités de soutien administratif au secrétaire régional et au ministre responsable de la région;
- coordination des travaux de la Conférence administrative régionale (CAR);
- mise en place de tables de concertation régionale en matière de développement des produits agroalimentaires, en concertation avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
- gestion de l'enveloppe du programme spécifique de développement communautaire en concertation avec les partenaires régionaux;
- négociation et signature de l'entente spécifique sur la *Politique active du marché du travail* (PAMT) et suivi de la mise à jour du Plan d'action 1997-1998;
- consultation régionale sur la forêt habitée;
- participation à la réflexion générale sur les ententes spécifiques et la préparation d'une deuxième génération d'ententes cadres;
- participation à plusieurs comités ou tables de travail régionaux : conseil d'administration du conseil régional de développement, conseil régional de la Société québécoise de la main-d'œuvre (SQDM), conseil d'administration du Fonds régional de solidarité, Fonds de lutte contre la pauvreté (FLCP), conseil d'administration de la corporation du Fonds d'aide aux entreprises (FAE), comité-conseil sur le développement social, comité régional d'économie sociale (CRES);
- mise sur pied du Réseau des gens d'affaires et support technique auprès des intervenants.

### *Politique de soutien au développement local et régional*

- mise en œuvre de la *Politique de soutien au développement local et régional* et de la *Loi sur le ministère des Régions* :
  - soutien administratif aux intervenants locaux dans la mise en place des centres locaux de développement (CLD) : rencontres préliminaires, participation aux assemblées de fondation, présentation de l'entente de gestion, formation des administrateurs et du personnel en économie sociale, participation aux différentes démarches de reconnaissance, d'accréditation et de mise en place des CLD; participation aux comités exécutifs et aux conseils d'administration;
  - promotion de la *Politique de soutien au développement local et régional* auprès des partenaires gouvernementaux, communautaires et privés au moyen d'ateliers de discussion et de sessions d'information.

### *Fonds de lutte contre la pauvreté*

- tournée régionale d'information sur le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail et ses divers volets;
- gestion du volet « économie sociale » du Fonds de lutte contre la pauvreté.

### *Économie sociale*

- participation à l'élaboration du *Guide de formation en économie sociale*;
- formation en économie sociale auprès des différents intervenants locaux et régionaux;
- création des comités régionaux d'économie sociale au sein des conseils régionaux de développement;
- consultations régionales sur le développement social : tenue des forums régionaux.

### *Condition féminine*

- mise en place de stratégies régionales et mise en application du cinquième volet de la politique de développement de la condition féminine : *La place des femmes dans le développement régional*;
- participation au Réseau des responsables sur la condition féminine;
- participation au Forum régional « La place des femmes dans le développement local et régional ».

### ***Mesures de soutien au développement rural***

- application des mesures sur le développement rural, soit l'engagement d'agents ruraux, l'embauche d'étudiants et les projets d'initiatives nouvelles en milieu rural;
- participation à la « corvée d'idées » de Solidarité rurale.

La suite du rapport présente un aperçu des réalisations particulières du SDR dans chacune des régions.

#### **8.1 Bas-Saint-Laurent (01)**

- Suivi de la mise en œuvre de l'entente cadre de développement entre le gouvernement et le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent par la participation à la préparation de deux nouvelles ententes spécifiques portant sur :
  - la mise en place d'un programme d'assistance à l'exploration minière dans le Bas-Saint-Laurent ;
  - la mise en application de la *Politique active du marché du travail* (PAMT);
- participation aux travaux du comité régional sur la problématique des lots publics intramunicipaux en prévision d'une éventuelle entente spécifique;
- participation aux travaux de préparation d'une éventuelle entente spécifique portant sur la mise en valeur et le développement de l'agriculture et du bioalimentaire;
- participation aux travaux du comité régional sur la problématique du produit culturel, notamment la présence de Victor-Lévy Beaulieu à Trois-Pistoles;
- concertation et participation aux travaux du comité « Témiscouata-Madawaska » dont la mission est d'établir des stratégies facilitant la réalisation de projets dans cette région frontalière qui vit la concurrence du Nouveau-Brunswick.

#### **8.2 Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)**

- Suivi du dossier concernant l'aménagement du circuit cyclable autour du lac Saint-Jean;
- participation, de concert avec le Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean, à l'élaboration du contenu de l'entente cadre de développement;
- signature des ententes spécifiques portant sur la prévention de l'abandon scolaire, le développement des ressources minérales, la deuxième et troisième transformation de l'aluminium;

- négociation d'ententes spécifiques portant sur la condition féminine, les arts et la culture, l'environnement et le développement durable ainsi que le développement agricole;
- tenue du colloque international NIKAN (« avenir » en langue innu) sur le développement durable;
- préparation de la mission régionale au Chili effectuée au printemps 1998 de concert avec le comité Sagamie-Magellan.

### ***Activités particulières du Bureau de reconstruction et de relance***

- Poursuite des activités du Bureau de reconstruction et de relance mis sur pied à la suite des inondations des 19 et 20 juillet 1996;
- réalisation du bilan intitulé « Le déluge, un an après » en juillet 1997 qui vise à obtenir une vision de l'ensemble des dommages, des travaux de reconstruction et des engagements pris;
- gestion d'un Fonds de relance aux entreprises sinistrées comprenant l'administration des fonds suivants : Fonds de publicité, Fonds pour la confection de plans de relance, Phase V de la Croix-Rouge et aide financière directe totalisant 3,4 M \$;
- au 31 mars 1998, le Fonds de relance aux entreprises sinistrées a réglé près de 66 % des dossiers, pour des dépenses engagées de l'ordre de 76 %.

#### **8.3 Québec (03)**

- Mise en place et gestion du Programme de soutien à des projets reliés à des activités de la région de Québec;
- soutien administratif à l'élaboration des mesures relatives à la création du Fonds de diversification de l'économie de la Capitale;
- contribution à la mise en place d'un Fonds d'investissement et de développement de l'emploi dans les quartiers centraux de Québec (FIDE);
- négociation d'une entente spécifique portant sur le rayonnement international de la région de Québec;
- négociation d'une entente spécifique entre le Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) portant sur la régionalisation de l'immigration et précisant les engagements des parties pour la réalisation de projets d'intégration culturelle, sociale, linguistique et économique pour les immigrants de la région de Québec;

- participation aux travaux de divers comités portant sur :
  - le Fonds de développement touristique de la région de Québec;
  - l'élaboration de la Politique relative à la capitale nationale;
  - l'élaboration de la Stratégie de diversification économique de la capitale.

#### **8.4 Mauricie (04)**

- Reconnaissance officielle, par le décret 965-97 du 30 juillet 1997, de la région administrative de la Mauricie formée du territoire des MRC suivantes : Le Haut-Saint-Maurice, Mékinac, Le Centre-de-la-Mauricie, Maskinongé et Francheville;
- reconnaissance du Conseil régional de développement de la Mauricie, par le décret 966-97 du 30 juillet 1997, comme instance représentative en matière de développement régional pour la région de la Mauricie;
- participation à l'organisation des Assises régionales sur l'économie et l'emploi tenues en avril 1998;
- participation au groupe de travail sur le projet de dérivation de la rivière Mégiscane;
- soutien technique et participation au conseil d'administration de la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR);
- participation aux négociations conduisant à des ententes entre les centres locaux de développement (CLD) et les centres locaux d'emploi (CLE) du territoire pour le financement de la mesure de soutien au travailleur autonome.

#### **8.5 Estrie (05)**

- Participation aux travaux du groupe de travail sur le réaménagement du musée des Sciences et de la Nature dans l'ancienne usine Kayser à Sherbrooke;
- participation à un groupe de travail pour la tenue d'une mission à Chamonix en France à la fin de janvier 1998;
- participation à l'analyse et à la rédaction du bilan de l'Entente cadre de l'Estrie 1993-1998 au regard de la contribution gouvernementale; près de 317 M\$ ont été investis dans des projets, programmes et activités en conformité avec les axes prioritaires de l'entente cadre.

#### **8.6 Outaouais (07)**

- Prêt de 12,8 M\$ consenti à la Société de diversification économique de l'Outaouais afin de constituer un fonds de diversification économique visant à faciliter la création, l'expansion ou la consolidation d'entreprises travaillant, notamment dans le secteur de la technologie de l'information, de l'industrie touristique, de l'industrie culturelle, de la forêt et du bioalimentaire, particulièrement sur le territoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais;
- participation aux travaux de divers comités portant sur :
  - l'organisation des soins de santé et des services sociaux dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
  - la gestion et le suivi de l'entente spécifique sur l'immigration;
  - la gestion et le suivi de l'entente spécifique sur le développement et les modes de gestion des opérations de la réserve faunique La Vérendrye et de la réserve faunique Papineau-Labelle;
  - le positionnement de la région de l'Outaouais en matière de développement international;
  - les mesures d'urgence lors de la tempête de verglas;
  - la mise en valeur du corridor nautique en Outaouais;
- participation à l'élaboration du contenu et aux négociations d'un projet d'entente spécifique portant sur la gestion des lots intramunicipaux;
- participation au développement d'un site WEB visant à promouvoir l'Outaouais auprès de la clientèle immigrante;
- présidence du module du développement des technologies de l'information et des communications au sein du Secrétariat au développement des régions;
- contribution aux travaux de l'agence Latino dans le rassemblement des données, tant publiques que privées, pour alimenter le serveur régional de l'autoroute de l'information;
- participation au Forum Outaouais 2000 et soutien à la mise en œuvre des recommandations découlant de ce forum;
- contribution au rétablissement et au raffermissement des échanges internationaux avec la région de la Franche-Comté en France.

### **8.7 Abitibi-Témiscamingue (08)**

- Collaboration avec le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue aux travaux préparatoires à l'élaboration du Plan stratégique de développement 1998-2003;
- production du bilan socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue dont la publication est prévue d'ici le 31 décembre 1998;
- suivi de l'entente spécifique portant sur la réserve La Vérendrye et participation au Comité du plan de développement de la réserve;
- participation à l'élaboration du contenu et aux négociations d'un projet d'entente spécifique sur la faune;
- participation au Comité régional sur la révision de la carte des enseignements en formation professionnelle et technique;
- collaboration avec la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux, les CLSC et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité afin de proposer un montage financier structurant pour la mise en place d'entreprises en aide domestique en région;
- participation au Salon Info-Services du gouvernement du Québec;
- participation à l'Université rurale de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- collaboration au maintien d'une permanence régionale pour la promotion et le suivi de « Villes et Villages en santé ».

### **8.8 Côte-Nord (09)**

- Coordination des travaux de la Conférence administrative régionale portant sur :
  - l'érosion des berges;
  - le processus d'élaboration du Plan de transport de la Côte-Nord;
  - le développement de la géomatique;
  - les décrets relatifs aux pluies diluviennes de 1996;
- modification de l'Entente cadre de développement de la Côte-Nord afin d'inclure des objectifs de développement et des priorités d'interventions répondant aux attentes des femmes et des autochtones;
- participation aux travaux de divers comités portant sur :
  - la problématique de l'érosion des berges à Ragueneau;

- la recherche d'un règlement financier dans le dossier du glissement de terrain survenu à la rivière La Chasse à Baie-Comeau;
- la gestion des lots intramunicipaux;
- le colloque sur le développement économique de l'est de la Minganie;
- participation au comité de travail régional chargé de procéder à l'élaboration d'un plan triennal de développement de la formation professionnelle et technique pour la région de la Côte-Nord;
- élaboration de mémoires régionaux portant sur trois dossiers particuliers :
  - l'obtention par la Commission scolaire de Bersimis d'une autorisation permanente de dispenser, en région, le programme de Conduite de camions adapté aux particularités de la conduite de camions en milieu forestier;
  - la justification d'une intervention gouvernementale spécifique pour favoriser le développement économique de la Basse-Côte-Nord et la mise en place d'infrastructures de base comparables aux autres municipalités du Québec;
  - le programme d'intervention spécifique à l'érosion des berges de la Côte-Nord;
- suivi de la mise en œuvre de l'entente cadre de développement entre le conseil régional de développement et le gouvernement du Québec et collaboration à la préparation de trois projets d'ententes spécifiques portant sur :
  - le développement des services de garde;
  - le soutien aux équipements culturels mineurs;
  - le développement de la mariculture;
- participation à divers comités régionaux : comité de travail pour le développement de la Station de recherche les Buissons, comité de travail sur la définition d'un projet de décentralisation en Haute-Côte-Nord, comité de suivi de la table sectorielle « femmes »;
- participation à diverses rencontres d'information ou de consultation régionale portant sur le redécoupage de la carte régionale des commissions scolaires et d'Hydro-Québec sur les projets de dérivation partielle des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons.

### **8.9 Nord-du-Québec (10)**

- Réalisation de travaux de recherche de partenaires et de financement dans le but de soutenir des projets de développement économique dans les domaines minier et forestier dans le cadre du réseau régional des gens d'affaires;

- participation aux travaux du Comité interministériel sur les infrastructures de transport et leur financement dans la région de la Baie-James;
- coordination du Comité de suivi sur l'impact de la présence d'Hydro-Québec dans la région Nord-du-Québec;
- préparation et signature du volet de l'Entente cadre de développement avec le Conseil régional de développement Kativik, le Conseil régional de développement Nord-du-Québec et le gouvernement du Québec;
- préparation et signature du volet de l'entente cadre de développement avec le Conseil régional de la Radissonie, le Conseil régional de développement Nord-du-Québec et le gouvernement du Québec;
- participation aux travaux de la Table régionale des partenaires pour l'emploi afin de définir l'Avis des partenaires de la Radissonie sur le développement de l'emploi et de la main-d'œuvre;
- réalisation des travaux préparatoires en vue de la création d'une conférence administrative régionale pour le Nord-du-Québec;
- participation au groupe de travail mis sur pied par le Secrétariat aux affaires autochtones concernant la commercialisation du caribou dans le Nunavik;
- participation aux travaux du Comité interministériel concernant la redéfinition des mandats de la Société de développement de la Baie-James et de la Municipalité de la Baie-James;
- coordination et suivi du contrat de relance de la ville de Matagami;
- participation au groupe de travail de l'Institut culturel Avataq et du ministère de la Culture et des Communications concernant l'étude de différents dossiers culturels dans le Nunavik;
- collaboration aux négociations entre la Fédération des pourvoyeurs du Québec et les pourvoyeurs de la région;
- nomination d'un sous-ministre adjoint en région.

### **8.10 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)**

- Coordination des travaux de la Conférence administrative régionale portant sur la mise sur pied de comités sur l'internationalisation, la condition féminine, les communications et les télécommunications;
- mise en place du Fonds de création d'emplois municipaux pour un montant de 3,6 M\$, en collaboration avec les municipalités de la région, le conseil régional de concertation et de développement, le ministère des Affaires municipales, le ministère des Ressources naturelles

(secteur « forêt ») et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité;

- signature d'ententes spécifiques portant sur les communications et les télécommunications, le volet régional de la *Politique active du marché du travail* et le développement de l'industrie maricole (SODIM);
- collaboration à la mise sur pied d'un comité visant à maximiser les retombées économiques de la construction et l'implantation d'une cimenterie au coût de 350 M\$; élaboration d'une offre de service régionale permettant d'utiliser au maximum les ressources disponibles en région.

### **8.11 Chaudière-Appalaches (12)**

- Modification à l'Entente cadre de développement entre le gouvernement du Québec et le Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches afin de considérer les problématiques liées à la condition féminine;
- négociation et signature d'ententes spécifiques portant sur :
  - une approche de gestion intégrée de l'eau dans le bassin de la rivière Chaudière;
  - la consolidation du réseau des bibliothèques affiliées de la région Chaudière-Appalaches;
- négociation d'ententes spécifiques portant sur :
  - un fonds minier;
  - le développement touristique;
  - la concertation agroalimentaire;
- participation à la Table régionale sur la condition féminine ;
- participation à différents comités ministériels régionaux portant sur le bioalimentaire, l'exportation et le rayonnement international, certaines problématiques environnementales;
- participation à différents comités portant sur le développement scientifique et technologique, la formation à distance, la restructuration des milieux en difficulté et la consolidation des pôles urbains.

### **8.12 Launaudière (14)**

- Analyse des projets de schémas d'aménagement révisés de certaines MRC et transmission d'avis au ministère des Affaires municipales (MAM);
- soutien à la mise sur pied d'une entreprise d'économie sociale à Saint-Jean-de-Matha;
- mise sur pied du comité sur le plan directeur d'orientation, de développement et de gestion du parc du Mont-Tremblant pour le secteur de Launaudière;

- création du comité sur la route axe est-ouest reliant Saint-Côme et Notre-Dame-de-la-Merci;
- participation à la mise sur pied d'un centre résidentiel communautaire pour les services correctionnels du Québec;
- participation à la Table sur les services-conseils en agriculture;
- participation aux travaux du comité sur l'internationalisation de Lanaudière;
- participation et soutien à la création de l'Unité régionale des loisirs et des sports de Lanaudière.

### **8.13 Laurentides (15)**

- Participation au suivi des ententes spécifiques sur les comités de mise en valeur des réserves fauniques Rouge-Matawin et Papineau-Labelle ; confection des plans de mise en valeur;
- participation au comité de suivi de l'entente spécifique portant sur l'intégration ethnique et les immigrants investisseurs;
- participation à l'élaboration de projets d'ententes spécifiques sur le secteur de la culture et des communications, des terres publiques intramunicipales et la régionalisation des services de garde à l'enfance;
- participation à la Table de concertation sur l'Immigration, aux audiences publiques de la Commission Tardif sur l'aéroport de Mirabel, aux ateliers techniques sur la Route verte, au colloque sur l'intégration des handicapés au marché du travail, aux consultations sur les limites territoriales des nouvelles commissions scolaires et aux réunions de l'Association des professionnels en développement économique des Laurentides;
- avis au ministère de l'Environnement sur l'autoroute 50;
- participation au Sommet économique de la MRC de Mirabel : animation, conférence et secrétariat d'atelier;
- participation aux réunions du Comité interministériel de la station Mont-Tremblant;
- suivi des dossiers de la MRC désignée d'Argenteuil;
- participation aux travaux de la Conférence administrative régionale portant sur les dossiers suivants : aéroport de Mirabel, palais de justice de Saint-Jérôme, train de banlieue, station touristique Mont-Tremblant, parc d'Oka;
- soutien administratif au Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec.

### **8.14 Montérégie (16)**

- Signature d'une entente spécifique portant sur la culture et les communications;
- participation à la préparation d'une entente spécifique portant sur l'immigration;
- participation aux travaux du Comité de suivi pour l'entente spécifique sur le développement du réseau vert multifonctionnel de la Montérégie;
- participation aux travaux du Centre de gestion des exportations de la Montérégie; entente spécifique en préparation;
- soutien à la mise en place de deux structures de concertation régionale : le Conseil de développement du bioalimentaire en Montérégie et la Commission régionale des arts, de la culture et des communications;
- participation à une mission en France portant sur la parité de représentation au sein des instances décisionnelles locales et régionales;
- coordination des travaux du comité portant sur la Fiducie environnementale de la Ville de Saint-Jean dont l'objectif est la décontamination des entrepôts industriels à la suite d'une entente de partenariat signée avec le ministère de l'Environnement et de la Faune;
- coordination des travaux du comité interministériel portant sur la réouverture du canal Soulanges;
- participation aux travaux préliminaires devant conduire à la signature d'une entente spécifique portant sur la technique de pointe en collaboration avec le Club de haute technologie de la Montérégie et Montréal Techno-Vision;
- participation aux travaux du Comité interministériel de la crise du verglas pour la Montérégie; en vertu du décret 234-98, assurer le suivi des mesures d'aide gouvernementale pour les entreprises et les personnes dans les régions touchées par le verglas.

### **8.15 Centre-du-Québec (17)**

- Reconnaissance officielle de la nouvelle région Centre-du-Québec;
- adoption du décret du gouvernement du Québec le 30 juillet 1997 concernant la révision des régions administratives du Québec;
- adoption du décret du gouvernement du Québec le 30 juillet 1997 concernant la reconnaissance d'une instance représentative en matière de développement régional pour la région Centre-du-Québec, soit le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec;

- mise en œuvre de la proposition de la Conférence administrative régionale de l'ancienne région Mauricie-Bois-Francs concernant la réorganisation des services gouvernementaux dans les deux nouvelles régions :
  - nomination d'un sous-ministre adjoint responsable de la direction régionale du Secrétariat au développement des régions;
  - aménagement des bureaux de la nouvelle direction régionale et embauche du personnel;
  - accompagnement dans la mise en place du conseil régional de développement;
  - discussions et négociations avec le Fonds de solidarité de la FTQ pour l'implantation d'une structure organisationnelle du Fonds régional de solidarité (FRS);
  - soutien à l'élaboration d'un scénario de réaffectation du personnel du ministère de l'Environnement et de la Faune pour assurer une présence plus active du ministère dans la région Centre-du-Québec;
  - participation aux discussions dans le cadre de l'implantation d'une unité régionale de loisirs et de sports spécifique à la région;
  - échanges et discussions pour l'implantation des deux nouvelles directions régionales du ministère de l'Emploi et de la Solidarité;
- participation au Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO communautaire) mis sur pied dans le cadre de la restructuration de l'Hôpital de Bernierville/Saint-Ferdinand.

## Annexe 1

### Dépenses de fonctionnement des conseils régionaux de développement et des corporations FAE Année financière 1997-1998

Régions	Total
1 Bas-Saint-Laurent	569 245 \$
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	658 168 \$
3 Québec	666 240 \$
4 Mauricie	451 000 \$
5 Estrie	426 000 \$
7 Outaouais	643 000 \$
8 Abitibi-Témiscamingue	663 000 \$
9 Côte-Nord	586 000 \$
10 Nord-du-Québec	885 037 \$
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	600 000 \$
12 Chaudière-Appalaches	624 818 \$
14 Lanaudière	733 000 \$
15 Laurentides	747 250 \$
16 Montérégie	818 426 \$
17 Centre-du-Québec	201 000 \$
	<b>9 272 184 \$</b>

Note : Les régions de Montréal (06) et Laval (13) relèvent du ministère de la Métropole

## Annexe 2

### Mesure d'économie sociale Subvention accordée Année financière 1997-1998

Régions	Total
1 Bas-Saint-Laurent	175 928 \$
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	67 206 \$
3 Québec	668 958 \$
4 Mauricie	180 687 \$
5 Estrie	170 698 \$
7 Outaouais	290 509 \$
8 Abitibi-Témiscamingue	80 084 \$
9 Côte-Nord	135 000 \$
10 Nord-du-Québec	17 550 \$
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	205 299 \$
12 Chaudière-Appalaches	242 685 \$
14 Lanaudière	130 915 \$
15 Laurentides	294 181 \$
16 Montérégie	1 061 051 \$
17 Centre-du-Québec	157 181 \$
	<b>3 877 932 \$</b>

Note : Les régions de Montréal (06) et Laval (13) relèvent du ministère de la Métropole.

## Annexe 3

### Fonds régionaux de développement Sommaire des subventions et des garanties de prêt accordées par les conseils régionaux de développement Année financière 1997-1998

Régions	Subvention accordée			Total
	Développement communautaire	Fonds d'interventions régionales	Garantie de prêt accordée Fonds d'aide à l'entreprise	
1 Bas-Saint-Laurent	247 515 \$	3 016 214 \$	1 014 069 \$	4 277 798 \$
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	217 005 \$	2 140 694 \$	1 923 000 \$	4 280 699 \$
3 Québec	306 420 \$	1 563 761 \$	959 635 \$	2 829 816 \$
4 Mauricie	24 850 \$	1 337 147 \$	501 410 \$	1 863 407 \$
5 Estrie	221 183 \$	1 895 301 \$	1 220 875 \$	3 337 359 \$
7 Outaouais	192 085 \$	1 747 053 \$	1 180 000 \$	3 119 138 \$
8 Abitibi-Témiscamingue	225 791 \$	2 507 018 \$	1 243 000 \$	3 975 809 \$
9 Côte-Nord	119 580 \$	2 740 363 \$	331 500 \$	3 191 443 \$
10 Nord-du-Québec	199 079 \$	8 023 157 \$	897 613 \$	7 364 734 \$
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	250 000 \$	3 638 371 \$	795 579 \$	4 683 950 \$
12 Chaudière-Appalaches	434 849 \$	4 971 197 \$	1 971 492 \$	7 377 538 \$
14 Lanaudière	223 386 \$	2 872 718 \$	1 641 000 \$	4 737 104 \$
15 Laurentides	—	1 467 493 \$	1 577 885 \$	3 045 378 \$
16 Montérégie	—	3 577 083 \$	1 358 500 \$	4 935 583 \$
17 Centre-du-Québec	—	1 443 522 \$	687 000 \$	2 130 522 \$
	2 661 743 \$	42 941 092 \$	17 302 558 \$	61 150 278 \$

Note : Les régions de Montréal (06) et Laval (13) relèvent du ministère de la Métropole

## **Annexe 4**

### **Liste des secrétariats régionaux**

#### **Secrétariat au développement des régions**

##### **01 – BAS-SAINT-LAURENT**

337, rue Moreault  
Rimouski (Québec) G5L 1P4  
(418) 727-3566  
(418) 727-3576 Télécopieur  
sdrbsl@sdr.gouv.qc.ca

##### **02 – SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN**

3950, boulevard Harvey, 2<sup>e</sup> étage  
Jonquière (Québec) G7X 8L6  
(418) 695-7970  
(418) 695-8479 Télécopieur  
sdrslsj@sdr.gouv.qc.ca

##### **03 – QUÉBEC**

875, rue Grande-Allée Est  
Édifice H, bureau RC 01  
Québec (Québec) G1R 5W5  
(418) 643-4957  
(418) 528-1410 Télécopieur  
sdrque@sdr.gouv.qc.ca

##### **04 – MAURICIE**

100, rue Laviolette  
4<sup>e</sup> étage, bureau 114  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9  
(819) 371-6617  
(819) 371-6960 Télécopieur  
sdrmbf@sdr.gouv.qc.ca

##### **05 – ESTRIE**

200, rue Belvédère Nord  
4<sup>e</sup> étage, bureau 4.05  
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9  
(819) 820-3155  
(819) 820-3929 Télécopieur  
sdrest@sdr.gouv.qc.ca

##### **06 – MONTRÉAL\***

770, rue Sherbrooke Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Édifice Mercantile  
Montréal (Québec) H3A 1G1  
(514) 873-5845  
(514) 873-3224 Télécopieur  
jean-pierre.nepveu@metropole.gouv.qc.ca

##### **07 – OUTAOUAIS**

170, rue Hôtel-de-Ville  
Bureau 7.120  
Hull (Québec) J8X 4C2  
(819) 772-3038  
(819) 772-3968 Télécopieur  
sdrou@ sdr.gouv.qc.ca

##### **08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

170, avenue Principale  
Bureau 202  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7  
(819) 763-3561  
(819) 763-3462 Télécopieur  
sdrabte@sdr.gouv.qc.ca

##### **09 – CÔTE-NORD**

625, boulevard Laflèche  
Bureau RC 711  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5  
(418) 589-4345  
(418) 295-4199 Télécopieur  
sdrbaco@sdr.gouv.qc.ca

##### **Bureau local Sept-Îles**

456, avenue Arnault  
Bureau 1.09  
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1  
(418) 962-5351  
(418) 962-3038 Télécopieur  
sdrsepil@sdr.gouv.qc.ca

##### **10 – NORD-DU-QUÉBEC**

511, Route 167  
Case postale 70  
Chibougamau (Québec) G8P 2K5  
(418) 748-7737  
(418) 748-7841 Télécopieur  
sdrndq@sdr.gouv.qc.ca

##### **11 – GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

220, rue Commerciale Est  
Case postale 1360  
Chandler (Québec) G0C 1K0  
(418) 689-2019  
(418) 689-4108 Télécopieur  
sdrgaspe@sdr.gouv.qc.ca

Bureau local Îles-de-la-Madeleine

224, route Principale  
Case postale 207  
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0  
(418) 986-6023  
(418) 986-5144 Télécopieur  
sdrldlm@ sdr.gouv.qc.ca

12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES

700, avenue Notre-Dame Nord  
Bureau D  
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9  
(418) 386-8677  
(418) 386-8037 Télécopieur  
sdrchaap@ sdr.gouv.qc.ca

13 – LAVAL\*

1555, boulevard Chomedey  
Bureau 210  
Laval (Québec) H7V 3Z1  
(450) 680-6020  
(450) 680-6002 Télécopieur  
micheline.larivee@metropole.gouv.qc.ca

14 – LANAUDIÈRE

138, rue Saint-Paul  
Joliette (Québec) J6E 5G3  
(450) 752-6866  
(450) 752-6877 Télécopieur  
sdrlnau@ sdr.gouv.qc.ca

15 – LAURENTIDES

10, rue Saint-Joseph  
Bureau 306  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7  
(450) 569-3126  
(450) 569-3131 Télécopieur  
sdrleur@ sdr.gouv.qc.ca

16 – MONTÉRÉGIE

201, Place Charles-Lemoyne  
4<sup>e</sup> étage, bureau 4.05  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
(450) 928-7643  
(450) 928-7650 Télécopieur  
sdrmonte@ sdr.gouv.qc.ca

17 – CENTRE-DU-QUÉBEC

62, rue Saint-Jean-Baptiste, 1<sup>er</sup> étage  
Victoriaville (Québec) G6P 4E3  
(819) 752-2453  
(819) 795-3673 Télécopieur  
sdrvicto@ sdr.gouv.qc.ca

\* Ces bureaux sont placés sous la responsabilité du ministère de la  
Métropole

## Annexe 5

### Liste des conseils régionaux de développement

#### 01 – BAS-ST-LAURENT

Conseil régional de concertation et de développement  
du Bas-Saint-Laurent  
188, rue Évêché Ouest, bureau 202  
Rimouski (Québec) G5L 4H9  
(418) 724-6440  
(418) 724-6054 Télécopieur

#### 02 – SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

Conseil régional de concertation et de développement  
du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
2155, de La Peltrie  
Case postale 903  
Jonquière (Québec) G7X 7W8  
(418) 547-2102  
(418) 547-2565 Télécopieur

#### 03 – QUÉBEC

Conseil régional de concertation et de développement  
de la région de Québec  
580, Grande-Allée Est, bureau 50  
Québec (Québec) G1R 2K2  
(418) 529-8475  
(418) 529-6750 Télécopieur

#### 04 – MAURICIE

Conseil régional de concertation et de développement  
de la Mauricie  
925, rue Laviolette, bureau 302  
Case postale 247  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1  
(819) 691-4969  
(819) 691-4960 Télécopieur

#### 05 – ESTRIE

Conseil régional de développement de l'Estrie  
230, rue King Ouest  
Bureau 300  
Sherbrooke (Québec) J1H 1P9  
(819) 563-1911  
(819) 563-7800 Télécopieur

#### 06 – MONTRÉAL

Conseil régional de développement de l'Île de  
Montréal  
1555, rue Peel, bureau 1100  
Montréal (Québec) H3A 3L8  
(514) 842-2400  
(514) 842-4599 Télécopieur

#### 07 – OUTAOUAIS

Conseil régional de concertation et de développement  
de l'Outaouais  
290, boulevard Saint-Joseph, bureau 203  
Hull (Québec) J8Y 3Y3  
(819) 770-2480  
(819) 770-8678 Télécopieur

#### 08 – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Conseil régional de développement de l'Abitibi-  
Témiscamingue  
170, rue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J9X 4P7  
(819) 762-0774  
(819) 797-0960 Télécopieur

#### 09 – CÔTE-NORD

Conseil régional de développement de la Côte-Nord  
625, boulevard Laflèche, bureau 204  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5  
(418) 589-5781  
(418) 589-5817 Télécopieur

#### 10 – NORD-DU-QUÉBEC

Conseil régional Nord-du-Québec  
Case postale 239  
Kuujjuak (Québec) J0M 1C0  
(819) 964-2035  
(819) 964-2611 Télécopieur

#### Instance allochtone

Conseil régional de la Radissonie  
195, boul. Matagami  
Case postale 940  
Matagami (Québec) J0Y 2A0  
(819) 739-4111  
1-800-516-4111  
(819) 739-4809 Télécopieur

#### Instance crie

Administration régionale crie  
2, Lake Shore Road  
Némiscau, James Bay (Québec) J0Y 3B0  
(819) 673-2600  
(819) 673-2606 Télécopieur

Instance inuit

Conseil régional de développement Kativik  
Case postale 239  
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0  
(819) 964-2035  
(819) 964-2611 Télécopieur

#### 11 – GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Conseil régional de concertation et de développement  
de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine  
153, rue de La Reine  
Case postale 310  
Gaspé (Québec) G0C 1R0  
(418) 368-6171  
1-800-463-6178  
(418) 368-6052 Télécopieur

#### 12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES

Conseil régional de concertation et de développement  
de Chaudière-Appalaches  
5, boulevard Taché Est  
Case postale 276  
Montmagny (Québec) G5V 3S6  
(418) 248-8488  
(418) 248-4581 Télécopieur

#### 13 – LAVAL

Conseil de développement régional de Laval  
1555, boulevard Chomedey  
Bureau 110  
Laval (Québec) H7V 3Z1  
(450) 686-4343  
(450) 686-8377 Télécopieur

#### 14 – LANAUDIÈRE

Conseil régional de développement de Lanaudière  
365, rue Manseau  
Joliette (Québec) J6E 3C9  
(450) 759-4344  
1-800-363-8606  
(450) 759-7828 Télécopieur

#### 15 – LAURENTIDES

Corporation de développement des Laurentides  
296, rue De Martigny Ouest  
Bureau 100  
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C9  
(450) 436-3111  
(450) 436-7477 Télécopieur

#### 16 – MONTÉRÉGIE

Conseil régional de développement de la Montérégie  
100, Place Charles-Lemoyne  
Bureau 281  
Longueuil (Québec) J4K 2T4  
(450) 651-9041  
(450) 442-0709 Télécopieur

#### 17 – CENTRE-DU-QUÉBEC

Conseil régional de concertation et de développement  
du Centre-du-Québec  
1350, rue Michaud  
Drummondville (Québec) J2C 2Z5  
(819) 478-1717  
(819) 478-9617 Télécopieur

Association des régions du Québec (ARQ)

1150, rue Claire-Fontaine  
Bureau 605  
Québec (Québec) G1R 5G4  
(418) 647-9112  
(418) 647-0410 Télécopieur

Composition typographique : Mono•Lino inc.

Achévé d'imprimer en avril 1999  
sur les presses de l'imprimerie  
Laurentide inc. à Loretteville